| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 06:02 | 12:33 | 15:06 | 17:24 | 18:54 | 06:06 | 12:38 | 15:12 | 17:30 | 18:59 | 06:19 | 12:52 | 15:27 | 17:45 | 19:14 | 06:05 | 12:43 | 15:28 | 17:46 | 19:11 | 06:26 | 12:59 | 15:33 | 17:52 | 19:21 | 06:31 | 13:03 | 15:39 | 17:57 | 19:26 | 06:34 | 13:07 | 15:43 | 18:01 | 19:29 |

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7198 – SAMEDI 22 JANVIER 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	18°	8°
Oran	18°	6°
Constantine	20°	4°
Ouargla	18°	5°

LA FACE CACHÉE DE LA NORMALISATION MAROCO-ISRAÉLIENNE

Quand le cinéma sioniste rayonne à partir du Maroc

Dans une conférence intitulée Le cinéma et la nouvelle psychologie, le philosophe Maurice Merleau-Ponty conclu sa conférence par cette réflexion : «un film ne se pense pas, il se perçoit». Cette conférence qui date de 1945 nous incite à réfléchir sur un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur, ce que nous avons qualifié de «Netflixologie», en référence au succès de Netflix en particulier en ces temps de pandémie de Covid-19.

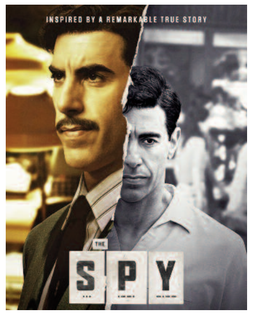


Depuis 1945, le pouvoir des films s'exerce en toute intelligence entre e-marketing et algorithmes qui alignent l'offre aux exigences de la demande, ainsi que l'impact de ces films sur notre perceptions que nous avons sur nous même, sur nos valeurs, qui se modernisent voire se normalisent !

Mais pourquoi doit-on nous y intéresser ? La série française The Spy, réalisée par l'israélien Gideon Raff, raconte le parcours d'un espion israélien Eli Cohen très bien infiltré dans le sommet de l'élite syrienne et connu sous le nom de Kamel Amine Thabet, démasqué et exécuté le 18 mai 1965 après avoir occupé le poste de vice-ministre de la défense. Jusque-là, ce film renvoi surtout aux films d'action de type James Bond, mais après avoir discuté avec un étudiante celle-ci nous a déclaré innocemment : «vous savez Madame, c'est tellement bien fait que je me suis sympathisée avec Kamel Amine Thabet, agent 88. J'ai même pleuré !».

Figée par cette réflexion, nous nous sommes posé la question mais où sont passé les dits "experts en sémiologie" ? Cette série en particulier ne glorifie pas uniquement l'image de l'Israélien prêt à tout pour «sa terre», «sa nation», mais donne surtout une image écœurante, répugnante sur les services de sécurité arabes en particuliers syriennes : stupidité, amateurisme, drogue, corruption au sein de l'armée, et puis, l'agent israélien capable d'acheter, avec son argent, des officiers qui non pas le moindre réflexe de base celui qu'«un officier doit TOUJOURS rester sur le qui-vive», des officiers obsédés par le sexe et le riyal.

Bref on nous montre, d'un coté, l'image d'un Etat arabe qui est livré facilement par ses propres officiers, et d'un autre côté, le génie israélien bien qu'il soit marginalisé en Israël même du fait de son origine : Cohen est un juif d'Égypte. Mais ce dernier met tout ça de côté pour l'intérêt de sa «nation». Autrement dit, un Séfarade qui réalise l'impossible pour son pays. Et ce que nous retenons, c'est cet Israélien fidèle à sa famille, à sa terre, et le combat d'une épouse israélienne pour la mémoire de son mari, et ces agents israéliens qui continuent à recruter, faisant vivre dans chaque agent un autre agent 88 Non pas Kamel Amine Thabet mais un Eli Cohen. Néanmoins, ce qui reste encrer dans nos mémoires, c'est cette image mentale ou ce que Walter Lippmann appelle « l'image dans nos têtes », est le mépris envers ces officiers arabes (ici, les officiers Syriens) insouciants, frivoles et corrompus !



DES FILMS QUI GLORIFIENT LE MOSSAD

Reste que le fait que les Israéliens produisent des films et des séries qui glorifient les actions du Mossad et véhiculent leurs «valeurs» est chose compréhensible. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est le fait de tourner ces panégyriques dans un pays arabe, le Maroc en l'occurrence, qui pose problème.

Autre exemple, le film du réalisateur américano-israélien Ariel Vromen et diffusé sur Netflix, L'Ange du Mossad. Ce dernier, sorti en 2018, raconte l'histoire d'Ashraf Marwan, assistant du président égyptien Anouar Al-Sadate et agent double ayant fourni des informations capitales à Israël à la veille de la guerre d'Octobre 1973. Les scènes «égyptiennes» de ce film ont été tournées au Maroc, avec de nombreux figurants marocains.

La normalisation entre le Makhzen et Israël montre ainsi un aspect inattendu de par son caractère dangereux et subversif.

Le Maroc démontre sa capacité à jouer un rôle de « médiateur» de la perception israélienne, et contribuer ainsi à sa réalisation. Chose que même l'Égypte avec son héros égypto-israélien Ashraf Marwan ne l'a pas fait dans sa production cinématographique très importante. Il semble que le Maroc est incapable de normaliser avec Israël selon le modèle égyptien de «paix froide». A défaut de «the cold peace», il faut faire mieux : être le soleil qui permet au cinéma et aux valeurs sionistes de rayonner. Ici, il est intéressant de rappeler que le Makhzen à l'époque du roi Hassan II avait arrêté la production du film Le Message, Al-Rissala, du réalisateur syrien, le défunt Mustapha El Akkad, l'obligeant par la suite à aller en Libye ! Il semblerait que le royaume dit chérifien de Amir Al Mouminin a choisi d'incarner Al-Rissala mais dans sa version sioniste ! Pourquoi ne nous intéressons pas à leur production comme eux ils s'intéressent à la nôtre, le quotidien israélien Haaretz n'avait-il pas publié un article, le 08 octobre 2007, intitulé Arab Tradition Makes a Comeback - on TV, et écrit par Yoav Stern, sur la série syrienne Bab Al-Hara, s'interrogeant sur l'impact du retour des valeurs arabes ?

QUE FAUT-IL FAIRE ?

Aujourd'hui, nous n'enseignons plus le conflit arabo-sioniste dans nos écoles et nos universités. Aujourd'hui, nos étudiants lisent de moins en moins, leurs références sont ces images mentales que ce genre de séries ou films made in Israël for us et tournés au Maroc, nous imposent !

Nos étudiants ne connaissent pas Mohammed Boudia, ni Messaoud Zeggar, ni nos héros du réel pour la simple raison nous ne donnons pas de l'importance à la promotion cinématographique qui contribue, selon le politologue canadien d'origine égyptienne Wael Saleh, au renforcement de l'appartenance nationale. Une Nation a besoin de symboles historiques pour se nourrir afin de perdurer et exister. A l'ère du vide, tout peut devenir symbole! Que fait le ministère de la Culture et des Arts ? Les spin doctors ? Où est le soft power algérien ? Où sommes-nous dans ces guerres de perceptions ? L'une des plus dangereuses du 21ème siècle ? Où est passée cette Algérie des Chroniques des années de braises, et de L'opium et le bâton ?

Ryma Rouibi
Enseignante-chercheure, ENSJSI, Alger



Les Verts éliminés au premier tour de la CAN

LES RAISONS D'UN FIASCO

Pages 9

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7198 – SAMEDI 22 JANVIER 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Contrôle commercial

PLUS DE 145 000 AFFAIRES DEVANT LA JUSTICE

Page 5

POUR FAIRE FACE À LA VAGUE OMICRON

DE NOUVELLES MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS



La recrudescence des contaminations au coronavirus impose de nouvelles mesures. Pour limiter l'augmentation des contaminations, qui devraient connaître une hausse les jours à venir suite à la propagation du très contagieux Omicron, lequel représente 57% des variants qui circulent en ce moment, un ensemble de mesures ont été prises : écoles fermées pour une durée de dix jours, espaces de loisirs interdits d'accès, visites sur le terrain des membres du gouvernement reportées.

Page 2

PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

Des tablettes pour alléger les cartables

Page 4

AFFAIRE DES ÉTUDIANTS ALGÉRIENS ARNAQUÉS

Des influenceurs en détention

Page 5

LA FACE CACHÉE DE LA NORMALISATION MAROCO-ISRAÉLIENNE

Quand le cinéma sioniste rayonne à partir du Maroc

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

FLAMBÉE DES CONTAMINATIONS À LA COVID-19

De nouvelles mesures prises par les autorités

La recrudescence des contaminations au coronavirus impose de nouvelles mesures. Pour limiter l'augmentation des contaminations, qui devraient connaître une hausse les jours à venir suite à la propagation du très contagieux Omicron, lequel représente 57% des variants qui circulent en ce moment, un ensemble de mesures ont été prises : écoles fermées pour une durée de dix jours, espaces de loisirs interdits d'accès, visites sur le terrain des membres du gouvernement reportées...



Le bilan quotidien des contaminations au coronavirus fait état d'une augmentation exponentielle des cas Covid-19. La barre des 1 500 cas/jour a été dépassée. Le nombre de contaminations devrait connaître une hausse ces prochains jours, selon les prévisions des spécialistes, qui mettent en avant la circulation rapide du variant Omicron. Ce dernier est en effet devenu le variant prédominant, d'autant qu'il représente 57% des variants circulants, selon les dernières données communiquées par l'Institut Pasteur d'Alger, lequel a fait part d'«une augmentation exponentielle de la courbe des nouvelles contaminations au variant Omicron». Le nombre total des cas d'Omicron en Algérie est de 400 cas, selon les précisions de l'IPS, qui prévient que ce variant représentera plus de 90% des variants dans les deux semaines à venir.

Dans la perspective de briser la chaîne de transmission du coronavirus, un ensemble de mesures ont été prises par les autorités qui n'ont, cependant, pas évoqué un quelconque retour à un confinement strict.

Présidant mercredi dernier une réunion extraordinaire consacrée à l'évaluation de la situation pandémique dans le pays, suite à la propagation de la Covid-19, le président de la République a donné instruction de fermer les écoles pour une période de 10 jours. Les spécialistes appellent, cependant, les parents à garder leurs enfants à la maison, soulignant que cette décision a été prise pour contrer la flambée des cas de contamination dans les établissements scolaires. Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a, de son côté, décidé de suspendre les cours à travers toutes les structures d'enseignement coranique pour une durée de 10 jours, et ce afin de juguler la propagation du coronavirus.

La possibilité de fermer les universités, où le nombre de cas a aussi augmenté, est également posée. Cette décision est du ressort des chefs d'établissement, en tenant compte du calendrier des examens et de la possibilité de les reprogrammer au profit des étudiants. Une évaluation de la situation au niveau des universités est d'ailleurs lancée par le département, et ce dans le but de prendre les mesures adéquates.

La réduction des vols internationaux n'est pas à écarter compte tenu de l'enregistrement d'un nombre important d'infections parmi les passagers des vols à destination de l'Algérie, comme cela a été signalé lors de cette réunion d'évaluation de la situation sanitaire, durant laquelle on a réitéré l'appel au respect strict des protocoles sanitaires dans tous des espaces commerciaux, les structures publiques et le transport public, outre la nécessité de se faire vacciner.

Pour faire face à cette quatrième vague du coronavirus, nouveau tour de vis au niveau de la wilaya d'Alger. Il a été décidé de la fermeture de tous les espaces récréatifs et de loisirs de la wilaya, et ce pour une période de dix jours.

Dans un communiqué, la wilaya d'Alger a également appelé au respect des mesures préventives, notamment le port obligatoire du masque dans toutes les administrations publiques, les services publics, les espaces commerciaux, les transports et dans la rue.

Par ailleurs, le Premier ministre, ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, qui a fait état d'une augmentation sensible des contaminations au coronavirus, a invité les membres du gouvernement à différer toutes les visites de travail et d'inspection qu'ils comptaient effectuer dans les wilayas du pays, mais aussi de reporter la programmation de toutes les rencontres et autres journées d'étude. Les rassemblements dans les administrations, centrales et locales, sont également interdits.

Lilia Aït Akli

ARRÊT DES COURS DANS LES ÉCOLES

Le satisfecit des experts

LA DÉCISION de fermeture des écoles dans les trois paliers de l'enseignement scolaire a été saluée par les experts. Ces derniers réclamaient depuis la hausse des cas de contaminations au Covid-19 et surtout l'émergence fulgurante du variant Omicron et sa propagation vertigineuse, la prise de mesures rapides et urgentes pour faire face à l'épidémie et surtout casser la chaîne de contamination. Avec l'apparition de plusieurs foyers au sein des établissements scolaires, l'alarme a été donnée. Pour les spécialistes et les autorités sanitaires, c'est déjà une décision importante et salutaire, en attendant la reprise rapide de la campagne de vaccination chez les personnels de l'éducation et de la santé.

«L'arrêt des cours dans les trois cycles pendant dix jours permettra de rompre la chaîne de transmission en milieu scolaire», a explique, jeudi matin, le Pr Riad Mahyaoui, dans l'Invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio Algérienne. «Ces dix jours ne sont pas des vacances, les enfants doivent rester à la maison», rappelle le membre du Comité scientifique chargé de la lutte et du suivi de la Pandémie de Covid-19, qui renouvelle les appels a la vaccination.

«Une décision salvatrice», commente le professionnel de la Santé, au lendemain de la décision du président de la République de fermer les établissements scolaires des trois paliers à compter de ce jeudi et cela durant dix jours.

Inquiet de la flambée des contaminations quotidiennes, notamment en milieu scolaire, le Pr Riad Mahyaoui estime que cette mesure permettra «de rompre la chaîne de transmission du virus, voire de l'arrêter.» Mais il prévient: «ces dix jours de suspension des cours ne sont pas des vacances». Les parents sont appelés «à garder leurs enfants à la maison».

Le Pr Riad Mahyaoui, qui a participé à la réunion extraordinaire, dirigée, mercredi dernier par le président de la République, en appelle au bon sens collectif: «je pense qu'il faut mettre à profit cette période pour les révisions». «Il ne faut pas sortir les enfants dans les parcs et autres lieux publics où ils seraient en masse et pourraient continuer à se contaminer», répète le Pr Mahyaoui.

L'autre hantise des spécialistes, c'est encore cette campagne de vaccination qui perd du rythme pour différentes raisons. L'objectif recherché par les autorités sanitaires est loin d'être atteint. Le taux escompté de 70% de la population à vacciner est encore un projet lointain. C'est pourquoi, cet arrêt des cours est doublement intéressant. Car, le personnel de l'Education nationale reste lui en poste durant cette période. Objectif : «avant tout, lancer la 4e campagne de vaccination du personnel éducatif et mettre à niveau le protocole sanitaire ainsi que les moyens de protection, disponibles dans les établissements scolaires, pour éviter un retour des contaminations des élèves et du personnel à la reprise des cours», dira encore le Pr Mahyaoui. Le spécialiste insiste également sur le respect du protocole sanitaire dans son ensemble et met en garde contre le relâchement constaté depuis la fin de la 3e vague, car, désormais, il faut composer avec les deux variants: Delta et Omicron. «Il faut se vacciner pour se protéger», martèle le Pr Mahyaoui.

A la fin, le Pr Mahyaoui n'a pas manqué de rendre hommage au personnel de santé, «mis a genou par la pandémie» Le spécialiste affirme que l'Omicron est en train de prendre la place du Delta: «dans les mois à venir, le Omicron va être le variant dominant dans notre pays». La forte contagiosité du Omicron se confirme sur le terrain, témoigne le Pr Mahyaoui: «50% des prélèvements effectués hier sur le personnel de l'hôpital où je travaille sont revenus positifs. Ces deux ans de pandémie ont mis a genou le personnel médical auquel je rend hommage».

Mohamed K.

DISPOSITIF D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'Etat déterminé à parachever l'opération avant 2023

L'insertion des bénéficiaires dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID) est une priorité pour l'Etat algérien qui œuvre « d'arrache pied » à parachever cette opération au plus tard à l'entame de 2023. C'est ce qu'a affirmé avant-hier le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Youcef Cherfa.



Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, M. Cherfa a précisé que l'Etat « a alloué les affectations financières nécessaires pour l'insertion des affiliés au dispositif relevant des instances et administrations publiques et œuvre d'arrache pied à achever cette opération durant l'année 2022-2023 », signalant que jusqu'au 13 janvier 2022, 140.795 sur un total de 346.088 concernés par cette opération ont été insérés, soit plus de 40%.
Il a notamment mis en exergue l'élaboration d'un projet de décret exécutif qui permet de prolonger les délais légaux pour l'opération d'insertion de deux année, soit jusqu'en 2023, d'autant que l'insertion totale touchera les concernés de manière progressive et conformément aux délais fixés.
Cette opération d'insertion, qui se déroule sur des étapes selon un calendrier dont la concrétisation s'étale sur trois ans, concerne selon le ministre les affiliés au dispositif d'insertion professionnelle et sociale des diplômés au niveau des instances et administrations publics et du secteur économique public.
M. Cherfa a en outre imputé le retard de la concrétisation de ce calendrier, notamment, à l'impact de la situation sanitaire induite par la propagation de la pandémie de la Covid-19 qui a entraîné, a-t-il dit, « un grand recul dans l'opération d'intégration » et à « la non-disponibilité de postes budgétaires suffisants, en vue de prendre en charge les bénéficiaires de cette opération ».
Répondant à une question d'un député sur les offres de travail au niveau des wilayas du Sud du pays, le ministre a assuré que « les efforts sont multiples actuellement, avec la conjugaison des efforts de tous les secteurs concernés », dans l'encadrement du marché d'emploi dans ces wilayas, en vue d'assurer davantage de gouvernance et une transparence dans sa gestion à travers la numérisation.
Pour conférer davantage de transparence à la gestion des offres de travail et aux installations au niveau des wilayas du Sud, le ministre du travail a souligné que le secteur entend inclure des procédures en coordination et en concertation avec les autres secteurs, qui permettent de « mettre en place un dispositif de prise en charge des offres de travail qui n'ont pas été satisfaites au niveau de l'une des wilayas du Sud ».
Afin de moderniser les prestations fournies par le service public de l'emploi, le ministre a affirmé la conclusion de conventions de partenariat avec tous les opérateurs de la téléphonie mobile pour informer les demandeurs d'emploi des offres déposées, via message texto/SMS, l'objectif étant de conférer davantage de transparence au niveau local et de renforcer le rôle du contrôle par les services de l'inspection de wilaya pour veiller régulièrement à l'application des procédures législatives et réglementaires en vigueur en termes recrutement de travailleurs et de contrôle de l'emploi.
S'agissant de l'absence de bureaux de l'Agence locale de l'emploi dans plusieurs régions de la wilaya d'Oran, le ministre a souligné que l'Agence nationale de l'emploi en tant que service public chargé de la mission de médiation dans le marché de l'emploi entre employeurs et demandeurs d'emploi, et ce par le biais de structures publiques locales, dont l'ouverture exige certaines conditions, notamment l'importance et le volume de l'activité locale et le nombre de demandes d'emploi enregistrées au niveau des agences territorialement compétentes, en sus de la coordination et de la concertation avec les autorités locales autour de cette question. Dans ce contexte, M. Cherfa a souligné que la wilaya d'Oran comptait 9 annexes locales de l'emploi ayant enregistré 52040 demandes d'emploi jusqu'à la fin 2021, mettant en avant la place occupé par la wilaya d'Oran dans l'économie nationale, en représentant l'un des pôles de la relance économique et une source de création de richesses, de nouveaux postes d'emploi et d'attractivité de l'activité économique.
A cet effet, le ministre a affirmé la programmation de l'ouverture d'un bureau d'emploi au niveau de la commune de Gdyel durant l'année en cours, en coordination avec les autorités locales. Il est également à noter que le premier responsable du secteur avait indiqué, lors d'une rencontre organisée par son département, avoir donné des instructions fermes aux directeurs d'emploi des wilayas pour suivre ce dossier jusqu'à l'insertion définitive de tous les affiliés au dispositif dans les meilleurs délais, en mobilisant tous les moyens matériels et humains.

Mohamed Mecelti

PRÉOCCUPATIONS DES SOUSCRIPTEURS AADL

Des représentants reçus à l'APN

LA COMMISSION de l'Habitat, de l'Equipement, de l'hydraulique et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée populaire nationale (APN) a écouté dernièrement les représentants des souscripteurs du programme de logement "AADL".
Tenue, sous la présidence de Rachid Dakhli, président de la Commission, cette réunion a pour objet d'examiner les préoccupations des souscripteurs, conformément aux prérogatives qui lui sont conférées par la loi, dans le but de les transmettre aux autorités concernées pour leur trouver les solutions idoines.
Lors de cette réunion, les représentants des associations des souscripteurs ont formulé une série de réserves et préoccupations, en tête desquelles «la nécessité d'établir des contrats de location-vente, notamment après avoir effectué le paiement des montants dues, en sus du refus d'inclure dans les reçus de paiement mensuel les montants des charges et des frais en l'absence de contrats établis dans le cadre de régime de copropriété.
Selon la même source, "ils ont mis en avant le rejet par les souscripteurs de l'écart existant entre ceux qui ont obtenu leur logement dans les délais et les souscripteurs qui l'ont obtenu 20 ans après, le lancement des Programmes AADL 2001 et 2002, estimé de près de 1 million de dinars ", rappelant « les problèmes liés au manque d'aménagement, d'écoles, de sécurité et de distances ».
Entre autres préoccupations, figure aussi "la nécessité de mettre en œuvre les décisions et les jugements judiciaires revêtus de la formule exécutoire et qui incluent la suppression des charges et des coûts jusqu'à l'établissement de contrats de régime de copropriété".
Les représentants des associations des souscripteurs AADL ont exprimé leur "rejet de la non définition des prix des logements contenus dans le dernier arrêté ministériel du 29 septembre 2021, en étant pas convaincus de la réponse du ministre". Les mêmes représentants ont également évoqué la déclaration du ministre de l'Habitat, qui a évalué le montant du logement à 6 millions de dinars, ce qui ne reflète pas la réalité selon les souscripteurs eu égard au frais payés après la réception du logement".
Dans le même sillage, les intervenants ont unanimement reconnu que les services exécutés par la société de gestion immobilière « Gest Immo » au niveau des quartiers « ne sont pas à la hauteur des aspirations des habitants ».
Intervenant lors de cette rencontre, le membre de la Commission, Ahmed Benaissa a mis en exergue les problèmes liés à la mise en œuvre des textes juridiques régissant la formule location-vente, notamment l'article 05 du décret exécutif 105/01 modifié et complété sur laquelle repose l'arrêté ministériel pour fixer le prix.
Selon le même intervenant, ce texte exige un révision à travers deux suggestions relatives à "l'ajout d'un alinéa à l'article 5 du décret selon lequel le Trésor public se chargera de la différence de prix concernant le dernier huitième, outre la fixation du prix du logement de manière claire après la révision du décret exécutif 105/01 et les arrêtés ministériels pertinents".
Concernant l'établissement de contrats de location-vente, M. Benaissa a relevé "la légitimité des revendications des souscripteurs AADL, étant prévues dans le décret exécutif 105/01 modifié et complété, notamment les articles 11 et 17, en sus de la loi n 04/11 relative à la promotion immobilière, notamment l'article 61 de cette loi".
S'agissant des charges, la question a été expliquée comme étant liée à l'établissement de contrats relatifs au système de la copropriété énoncés dans le décret exécutif n 14/99 fixant tous les détails relatifs aux services, ce qui reflète la légitimité des revendications des souscripteurs AADL, a-t-il dit.
Le même intervenant a fait état du "suivi des revendications des souscripteurs par les députés à travers les questions écrites et orales, dont la question orale 172 du 17 novembre 2021 qui n'a toujours pas été programmée".
Enfin, la Commission a exprimé son engagement à soulever les préoccupations des souscripteurs aux autorités compétentes, avec la possibilité d'effectuer des sorties sur terrain aux cités AADL et de s'enquérir de toutes les lacunes.

M. D.

«TOP EMPLOYER 2022»

Huawei Algérie est certifiée

LA LISTE des Top Employers 2022 a été publiée et Huawei a officiellement été reconnue comme l'un des Top Employers en Algérie.
Les organisations certifiées Top Employers s'engagent à fournir le meilleur environnement de travail possible à leurs collaborateurs à travers des pratiques RH innovantes qui privilégient l'humain.
Le programme du Top Employers Institute certifie les entreprises en fonction de leur participation et de leurs résultats à l'enquête « HR Best Practices Survey ». Cette enquête couvre 6 grands domaines RH, répartis en 20 thématiques telles que la stratégie de gestion des talents, l'environnement de travail, le Talent Acquisition, la formation et le développement des compétences, le bien-être au travail, ou encore la diversité et l'inclusion.
David Plink, PDG du Top Employers Institute, déclare : « En faisant le bilan sur cette année si particulière qui, comme la précédente, a eu un impact sur les organisations du monde entier, Huawei Algérie a continué à montrer qu'elle considérait le maintien d'excellentes pratiques RH sur le lieu de travail comme une priorité. Elle continue à relever les défis d'un monde du travail en mutation tout en priorisant l'impact positif qu'elle peut avoir sur la vie de ses collaborateurs. Nous sommes heureux de célébrer les organisations qui ont été certifiées Top Employers dans leurs pays respectifs cette année. »
Le programme a certifié et reconnu plus de 1 857 Top Employers dans 123 pays à travers cinq continents.
Huawei Algérie emploie, aujourd'hui, plus de 350 personnes, dont 83% algériens. En seulement une année, Huawei Algérie a créé plus de 3 000 postes directs et indirects en Algérie.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME UNIVERSITAIRE

Djezzy signe un accord cadre avec l'École Nationale Supérieure d'Informatique

Dans le cadre de son engagement à contribuer au développement de l'écosystème universitaire, Djezzy vient de conclure un accord cadre avec l'École Nationale Supérieure d'Informatique (ESI).
La signature de ce partenariat s'est déroulée ce mercredi au siège de Djezzy à Dar El Beida dans le strict respect des gestes barrières en présence de Monsieur KOUDIL Mouloud, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Monsieur Eric BOURLAND, Chief Operating Officer à Djezzy.
À cette occasion, les deux parties ont abordé les principaux axes de collaboration notamment la recherche et développement, la formation continue et l'échange de connaissances et de compétences.
A travers cette initiative, Djezzy entend apporter sa contribution, en tant qu'entreprise publique économique à la création d'un environnement propice au développement de l'université algérienne en établissant des ponts entre le monde économique et celui de l'enseignement supérieur.

PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

Des tablettes pour alléger les cartables

Le cartable est devenu depuis plusieurs années une source d'ennui pour les élèves et leurs parents. Il menace même la santé des enfants. Face à cela, le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, a promis de prendre des mesures permettant de l'alléger.



S'agit-il d'une priorité pour l'école algérienne qui manque presque de tout ?
Le ministre Belabed a annoncé, jeudi dernier, que de nouvelles mesures seront prises dans le cadre de l'élimination du problème du poids du cartable scolaire, et ce à compter de la prochaine rentrée scolaire. M. Belabed, qui répondait aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale, a révélé que «nos écoles vont être progressivement équipées de tablettes numériques».
Une solution officiellement avancée, qui sera étendue progressivement aux autres cycles de l'enseignement, a-t-il ajouté.
Le premier responsable du secteur de l'éducation a souligné qu'une importante somme d'argent sera allouée pour la réussite de ce projet. Avec toutes les insuffisances dont souffre l'école algérienne, munir les élèves de tablettes tactiles demeure un luxe qui coûtera sûrement cher au gouvernement. Non parce que cet outil n'est pas utile, mais l'école algérienne manque de presque toutes commodités, et ce dans de nombreuses régions, à l'image des cantines scolaires ou du transport qui manque dans beaucoup d'établissements. En effet, la cantine scolaire est plus qu'une nécessité pour les élèves, notamment ceux qui sont démunis.
Le transport scolaire est lui aussi l'un des gros problèmes de l'école algérienne. Dans beaucoup d'établissements, notamment dans les régions de l'intérieur du pays, des élèves parcourent toujours plusieurs kilomètres pour atteindre leurs écoles. Sans parler du problème de chauffage en hiver, du manque de bibliothèques et de salles de sport ainsi que du manque de matériel pédagogique. Les syndicats du secteur ont, depuis toujours, soulevé ces problèmes à la tutelle dans le but d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves.
Le département de Belabed fait de son mieux mais beaucoup de carences restent à corriger. Certes, les tablettes à l'école sont une bonne solution pour alléger le cartable, mais revoir les programmes devrait être l'une des priorités du secteur.
Il convient de noter que le gouvernement avait annoncé il y a deux ans la généralisation progressive de l'utilisation des tablettes électroniques dans les établissements scolaires, mais le projet est resté lettre morte.
Lors de son ouverture de la rentrée scolaire 2020-2021, l'ancien Premier ministre Abdelaziz Jarad a confirmé la généralisation de l'utilisation de ces outils à tous les niveaux scolaires et sur tout le territoire. M. Jarad avait indiqué que le début du projet partirait de la wilaya de Batna.
Le projet annoncé il y a deux ans était un rêve pour les élèves et leurs parents.
Le 19 octobre 2021, le ministère de l'Education nationale a annoncé qu'il visait à trouver des solutions «immédiates» à l'effet de réduire le poids du cartable scolaire. Le ministère a, dans ce sens, indiqué avoir formé une commission chargée de rechercher des mesures pédagogiques, structurelles, matérielles et comportementales.

Lynda Louifi

IMPÔTS

La DGI explique les obligations fiscales des professions non commerciales

LA DIRECTION générale des impôts (DGI) a dévoilé, avant-hier dans un communiqué, les obligations fiscales des contribuables exerçant des professions non commerciales dans le cadre du régime qui leur est appliqué à compter du 1er janvier en cours dans le cadre des dispositions de la Loi de Finances (LF) 2022.
Les titulaires des bénéfices issus de l'exercice d'une profession non commerciale, exclus du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU), relèveront du régime simplifié des professions non commerciales quel que soit le montant de leurs recettes professionnelles, a précisé la DGI.
A la lumière des dispositions de la LF 2022, les contribuables exerçant des professions non commerciales sont tenus, à compter du 1er janvier 2022, au respect des obligations énumérées par la DGI dans son communiqué.
Il s'agit de la souscription mensuellement, à travers un bordereau avis de versement (déclaration série G N 50), au plus tard le 20 du mois qui suit celui de la réalisation des recettes professionnelles, faisant ressortir le montant des recettes professionnelles réalisées et s'acquitter des droits correspondants en matière de la TVA.
Cette déclaration mensuelle doit également comprendre le montant total des salaires versés et des retenues opérées au titre de l'IRG/salaires, a ajouté la DGI.
Les contribuables sont tenus également de souscrire, au plus tard le 30 avril de chaque année, une déclaration spéciale mentionnant le montant exact de leur bénéfice net, déterminé suivant le régime simplifié des professions non commerciales, appuyée de toutes les pièces justificatives nécessaires.
L'imprimé de cette déclaration spéciale sera publié, au moment opportun, sur le site web de la DGI, est-il mentionné dans le même communiqué, soulignant que la première déclaration devant être souscrite par les contribuables concernés, doit intervenir au plus tard le 30 avril de l'année prochaine (2023), pour les bénéfices des professions non commerciales réalisés au titre de la période allant du 01 janvier au 31 décembre de l'année 2022.
Les professions non commerciales sont aussi soumises au respect des obligations comptables et tenir des documents, notamment un livre journal, côté et paraphé par le service fiscal gestionnaire de leurs dossiers fiscaux, retraçant le détail de leurs recettes et de leurs dépenses professionnelles, un registre coté et paraphé par le service fiscal gestionnaire de leurs dossiers fiscaux, appuyé des pièces justificatives correspondantes, indiquant la date d'acquisition ou de création, le prix de revient des biens affectés à l'exercice de leur profession, le montant des amortissements pratiqués sur ces biens, ainsi que le prix et la date de cession desdits biens.
S'agissant du traitement des dossiers fiscaux des contribuables exerçant des professions non commerciales, ils seront gérés à compter du 1er janvier 2022 par le Centre des impôts (CDI) de rattachement ou, à défaut, par l'inspection des impôts territorialement compétente, a précisé la DGI.
Les contribuables exerçant des professions non commerciales sont soumis à l'IRG sur les bénéfices, calculé suivant un barème progressif. Cet impôt doit être déclaré et acquitté au niveau des services fiscaux du lieu d'activité. Ces professions sont soumises aussi à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), au taux de 9% ou de 19%, en fonction des opérations réalisées, a rappelé la DGI.

M. B.

AFFAIRE DES ÉTUDIANTS ALGÉRIENS ARNAQUÉS

Des influenceurs en détention

Le juge d'instruction près le tribunal de Dar El Beida (Alger) a ordonné le placement de 11 mis en cause en détention provisoire et de 3 autres sous contrôle judiciaire dans l'affaire d'escroquerie par une société écran dont ont été victimes plus de 75 étudiants algériens.



Le procureur de la République principal près le même tribunal, Réda Fakir a précisé, lors d'une conférence de presse animée jeudi, qu' »après l'audition des accusés et des victimes pendant près de 13 heures, le juge d'instruction a ordonné le placement de 11 mis en cause en détention provisoire et de 3 autres sous contrôle judiciaire », selon le compte rendu de l'agence officielle.

Il a indiqué que ces derniers étaient poursuivis pour des actes à caractère « criminel et délictuel », ajoutant qu'il est demandé au juge d'instruction « de délivrer des commissions rogatoires nationales et internationales ainsi que des mandats d'arrêt internationaux ».

Traitée par la brigade centrale de lutte contre les crimes liés au crime organisé ainsi que la brigade criminelle, cette affaire a permis le démantèlement d'un réseau criminel composé de 12 individus dont 4 influenceurs sur les réseaux sociaux, lesquels ont recouru « à la tromperie, aux mensonges et à des manœuvres frauduleuses » sous couvert d'une société commerciale dénommée Eurl Inside.com qui dispose de plusieurs dénominations fictives telles que Future Gate, à travers l'usage de spots publicitaires promotionnels et attractifs sur les pages des réseaux sociaux, a poursuivi le procureur de la République.

La société fictive avait promis à ses victimes de leur assurer un visa et d'un accompagnement à l'aéroport international Houari Boumediene, en plus de l'accueil au niveau du pays d'accueil, et leur inscription à l'université.

Les investigations de la police judiciaire ont démontré que ladite société avait « obtenu des fonds en monnaie nationale et en devise et traite avec des bureaux à l'étranger, en coordination avec des personnes de différentes nationalités supposés assurer le paiement des frais, et ce avec la participation d'influenceurs connus via les réseaux sociaux qui ont contribué dans une large mesure à faire la promotion de cette société écran en Algérie et à l'étranger ».

Les enquêtes préliminaires approfondies ont aussi démontré « l'exploitation de certaines victimes qui s'étaient rendues à ces pays étrangers dans le cadre des études dans des affaires douteuses, après épuisement de tout l'argent qu'elles avaient réservé pour retourner au pays ».

La police judiciaire a permis « la saisie de plusieurs biens et fonds illicites que détenaient les membres de cette organisation criminelle ». Trois des quatre influenceurs, ayant participé à promouvoir l'offre frauduleuse de la société fantôme Future gate en direction des étudiants universitaires, passent du statut de témoins à celui d'accusés.

Le juge d'instruction près le tribunal de Dar Beida a retenu deux chefs d'inculpation contre Mohamed Aberkane, dit Stanley et Farouk Boudjemline, appelé Rifka, soit "escroquerie et arnaque » et « publicité mensongère ».

Numidia Lazoul, qui s'est livrée volontairement ce matin à la Justice, est accusée de "publicité mensongère". Elle a été placée sous contrôle judiciaire.

Les services de la Sûreté nationale ont procédé à l'arrestation des principaux auteurs impliqués dans l'affaire d'escroquerie, par le biais d'une société fictive fictive sévissant sur le net, de plus de 75 étudiants algériens ayant émis le vœux de poursuivre leurs études à l'étranger. C'est ce qu'avait indiqué le samedi 15 janvier 2021 un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). L'enquête préliminaire a permis aux services de la Sûreté nationale de démanteler le réseau criminel et d'interpeller les trois principaux auteurs ayant fomenté l'escroquerie avec des ressortissants complices en Ukraine, en Turquie et en Russie, en recourant à des influenceurs algériens sur les réseaux sociaux pour faire leur promotion. Les sièges de cette société fictive ont été localisés à Alger, Annaba, Oran et à l'étranger, a expliqué la DGSN.

En plus des trois influenceurs et des trois personnes arrêtées, pas moins de 35 victimes de cette escroquerie ont été reçues et auditionnées par les chargés de cette enquête. Les victimes ont été entendues par la justice durant l'instruction.

En plus de l'accusation pour complicité d'escroquerie, les Rifka, Stanley, Ines Abdelli et Numidia Lezoul seront en parallèle poursuivis pour transfert illicite d'argent.

Rifka a reconnu avoir empoché 1 200 000 DA pour faire campagne pour le compte de "Futuregate" sur Instagram tout comme Stanley qui a reçu 300 000 DA. Numidia Lezoul aurait empoché 35 millions de centimes tandis que Ines Abdelli, a touché 100 millions de centimes.

S. O. Brahim

CONTRÔLE COMMERCIAL

Plus de 145 000 affaires devant la justice en 2021

LE MINISTRE du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig a fait état jeudi à Alger de plus de 145.000 affaires présentées devant la Justice en 2021 dans le cadre de la lutte contre la corruption sur le marché algérien et contre la hausse des prix.

Le ministre répondait à une question orale du membre de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khelifa Benslimane (Front El Moustakbal), autour des mécanismes pris pour lutter contre la spéculation et la hausse des prix, lors d'une séance plénière consacrée et aux questions orales et présidée par le vice-président de l'APN, Fetas Ben Lakhal.

M.Rezig a indiqué que les services de contrôle relevant de son département ministériel avaient effectué en 2021, dans le but de lutter contre toutes les formes de corruption sur le marché algérien en vue d'éviter la hausse des prix et préserver le pouvoir d'achat du citoyen, 1.801.578 interventions donnant lieu au constat de 153.101 infractions et à l'établissement de 145.359 procès-verbaux de poursuites judiciaires.

Il a ajouté que les services de contrôle ont, durant la même année, proposé la fermeture de 12.004 locaux commerciaux et pris des mesures administratives conservatoires consistant en la saisie de marchandises d'une valeur dépassant 2 milliards de DA.

Quant au nombre d'interventions relatives seulement aux pratiques commerciales, elles s'élèvent à 941.909 interventions, selon le ministre qui précise que ces interventions ont permis de faire le constat de 107.822 infractions donnant lieu à l'établissement de 103.572 PV de poursuites judiciaires.

Relevant que la promulgation de la loi portant lutte contre la spéculation illicite était la conséquence des comportements de certains commerçants, notamment après le stockage illégal de la pomme de terre et de l'huile, le ministre a affirmé que depuis la promulgation de cette loi, plus de 100 poursuites judiciaires ont été enregistrés en l'espace de 15 jours, à l'encontre de commerçants ayant pratiqué la spéculation, notamment dans la pomme de terre et l'huile.

A ce propos, le ministre dira que les efforts des services de contrôle relevant du secteur commercial se poursuivent en coordination avec les services de sécurité et judiciaires, en vue de lutter contre le phénomène de la spéculation, affirmant "l'existence de nombreux dossiers de poursuites de ces spéculateurs devant la Justice".

Outre l'opération de contrôle continu, une "carte" a été créée, en 2021, pour recenser tous les entrepôts destinés au stockage des marchandises, qu'elles soient froides ou sèches, afin de suivre le la traçabilité de ces produits, ajoutant que cette opération permettra aux services du ministère du Commerce de lutter contre toute hausse injustifiée du prix dans le cadre de ses prérogatives, souligne le ministre.

L'opération permettra également de lutter contre toute forme de stockage illégal, non déclaré et destiné à la spéculation et au monopole, en coordination avec les services de sécurité.

En plus du mécanisme de la loi contre la spéculation illégale, qui garantit l'éradication de ce phénomène, le ministre a évoqué le mécanisme de plafonnement des marges bénéficiaires, annonçant qu'"un projet de loi visant à plafonner les marges bénéficiaires des produits de large consommation a été mis sur la table du gouvernement pour débat". A cet égard, M. Rezig a indiqué que la loi en vigueur ne permet pas de plafonner les marges bénéficiaires, affirmant qu'une fois ce projet de loi est adopté le ministère du Commerce et de la promotion des exportations aura le droit, en collaboration avec d'autres secteurs (sans les citer) de plafonner les marges bénéficiaires des produits de base. S'agissant de la flambée des prix, le ministre a déclaré que "cette question ne concerne pas seulement l'Algérie, étant un phénomène qui touche tous les pays du monde en raison de la pandémie mondiale qui a provoqué la flambée des prix et l'inflation".

Il a expliqué, à titre d'exemple, que la production agricole locale nécessite l'importation de matières premières et complémentaires de l'étranger, ce qui entraîne une augmentation des prix de certains produits, ajoutant que "le marché algérien connaît des déséquilibres depuis des décennies".

Dans ce sens, il a rappelé que le gouvernement œuvrait "sérieusement" à une organisation scientifique et technique du marché à la faveur d'un cadre juridique organisé.

Concernant la facturation, le ministre a affirmé qu'il s'agissait d'une "mesure nécessaire" pour pouvoir plafonner les prix, ajoutant que cette question sera abordée "patiemment" en concertation avec les agriculteurs et les commerçants.

Le ministre a indiqué en outre que "le changement du modèle chaotique du marché ne peut être opéré du jour au lendemain, mais plutôt aux moyen et long termes jusqu'à ce que le marché soit organisé en termes de facturation et de plafonnement des marges bénéficiaires". **M. B.**

FC BARCELONE

Ousmane Dembélé sort du silence

Sur les réseaux sociaux, Ousmane Dembélé a tenu à prendre la parole après la sortie de Mateu Alemany, directeur du football du Barça, plus tôt dans la matinée.

Ce matin, Mateu Alemany a surpris tout le monde. Plus tôt en ce mois de janvier, il avait été interrogé sur le cas Dembélé, mais jamais il ne s'était montré aussi tranchant. Le message est clair pour le Français : s'il refuse toujours de prolonger et ne part pas, il ne jouera plus pour le club catalan. De quoi mettre pratiquement fin à un feuilleton qui commence à en agacer plus d'un à Barcelone.

Depuis des semaines déjà, tout le monde s'exprime. Les dirigeants du FC Barcelone, Xavi, l'agent du principal concerné, des journalistes... Mais il manquait la parole la plus importante, celle du joueur. Et elle est arrivée cet après-midi, via une publication postée sur les réseaux sociaux. Il explique notamment se concentrer uniquement sur le football, et en avoir ras le bol des «on dit» sur sa situation.

« J'interdis à quiconque de faire croire que je ne suis pas impliqué dans le projet sportif », écrit-il notamment, en réponse évidente au propos de Mateu Alemany ce matin, quand ce dernier expliquait qu'il ne voulait pas de joueur pas impliqués dans le projet barcelonais. « Je me suis toujours donné à fond pour mes coéquipiers ainsi que pour l'ensemble des supporters... et ce n'est pas maintenant que cela s'arrêtera. Je ne suis pas un homme qui triche et encore moins un homme qui a pour habitude de céder aux chantages », ajoute-t-il dans des propos assez forts.

Toujours est-il que sa sortie médiatique ne répond pas forcément aux questions que les fans barcelonais et même les amateurs de football de façon générale se posent... On devrait cependant rapidement être fixé, alors que le bras de fer entre les deux parties va assurément continuer...



LE COMMUNIQUÉ D'OUSMANE DEMBÉLÉ :

« Bonjour à tous, Depuis 4 ans, je n'ai fait que lire des choses dites à mon sujet sans prendre la peine de me justifier. Depuis 4 ans, la calomnie est fréquente. Depuis 4 ans, on parle à ma place, on ment honteusement avec pour seul but, l'intention de me nuire. Depuis 4 ans, j'ai fait le choix de ne jamais répondre, de ne jamais me justifier. Était-ce une erreur? Assurément. À compter d'aujourd'hui, cela est terminé. À compter d'aujourd'hui, je vais répondre avec sincérité et sans céder à quelconque chantage. J'ai 24 ans et comme tout homme, j'ai des défauts, des imperfections. J'ai connu des moments complexes, des blessures, j'ai été touché par la COVID. Sans le moindre entraînement, le coach a fait appel à moi et j'ai toujours répondu présent... sans sourciller. Répondre présent tout bonnement comme je l'ai toujours fait car c'est ma PASSION. Pleinement, je mesure la chance de faire le plus beau métier au monde. Par ailleurs, mon message est limpide. J'interdis à quiconque de faire croire que je ne suis pas impliqué dans le projet sportif. J'interdis à quiconque de me prêter des intentions que je n'ai jamais eues. J'interdis à quiconque de parler à ma place, à la place de mon agent en qui j'ai une totale confiance. Toujours sous contrat, je suis pleinement concerné et à la disposition de mon club, de mon coach. Je me suis toujours donné à fond pour mes coéquipiers ainsi que pour l'ensemble des supporters... et ce n'est pas maintenant que cela s'arrêtera. Je ne suis pas un homme qui triche et encore moins un homme qui a pour habitude de céder aux chantages. Certainement que l'amour n'est qu'une variante du chantage. Comme vous le savez, il y a des négociations. Je laisse mon agent s'en occuper, c'est son terrain. Mon terrain, c'est le ballon rond, jouer au football tout simplement, partager des moments de joie avec mes coéquipiers, avec nos supporters. Par dessus-tout, concentrons-nous sur l'essentiel: La GAGNE. Prenez soin de vous et de vos proches ». Les derniers jours ont été très agités autour d'Ousmane Dembélé. Après la sortie musclée de Moussa Sissoko, l'agent de l'international français, la direction du Barça a décidé de sévir. Désormais, Dembélé ne jouera plus et est même prié de s'en aller avant le 31 janvier, à six mois de la fin de son contrat. Sorti du silence quelques heures après la déclaration publique de Mateu Alemany, le directeur du football, l'ailier de 24 ans proteste contre cette mesure. Il faut dire que si jamais il ne trouve pas preneur d'ici la fin du mercato, cette seconde partie de saison va lui paraître bien longue depuis la tribune.

C'est sans doute pour cela que Moussa Sissoko va rencontrer la direction barcelonaise afin d'aplanir la situation. Selon les informations de Sport, une réunion est prévue la semaine prochaine, sans doute le lundi 24 ou le mardi 25 janvier, pour discuter calmement et essayer de trouver une solution. D'après le média catalan, le représentant va en profiter pour tâter à nouveau le terrain à propos d'une nouvelle offre de prolongation. Le clan Dembélé laisserait encore entrevoir un mince espoir, lui qui demandait des exigences beaucoup trop élevées pour les finances blaugranas.

Le sort s'acharne sur Ansu Fati

ÉNORME COUP dur pour le jeune Blaugrana. Tout juste revenu de blessure, le numéro 10 culé s'est à nouveau blessé hier face à l'Athletic. Et ça ne sent pas très bon.

Le karma a-t-il frappé le FC Barcelone ? Critiqué de toutes parts pour la gestion du cas Dembélé (les Culés ont demandé au joueur de quitter la Catalogne avant le 31 janvier), le club espagnol a vécu une soirée cauchemardesque hier au Pays basque. Opposé à l'Athletic en huitième de finale de Coupe du Roi, le Barça a été éliminé (2-3), mais a surtout perdu plusieurs joueurs sur blessure. Et pas des moindres.

Gerard Piqué et Jordi Alba ont terminé le match avec des pépins physiques, tandis que Pedri et Ansu Fati ont dû céder leur place. En ce qui concerne les trois premiers joueurs cités, Xavi a indiqué en conférence de presse qu'il n'y avait rien d'alarmant. « Rien d'important pour Pedri. On va voir aussi comment se sentent les joueurs qui ont fini la rencontre avec des gênes. » En revanche, le cas d'Ansu Fati est plus préoccupant.

Entré en jeu à l'heure de jeu, le numéro 10 catalan a dû être remplacé 35 minutes plus tard. Sorti en pleurs, celui que l'on annonce comme le successeur de Messi craignait le pire, une rechute. « Ansu est très affecté et on verra demain (aujourd'hui) », a simplement commenté Xavi. Dans la nuit, le Barça confirmait la mauvaise nouvelle : «Ansu Fati souffre d'une blessure au biceps fémoral de la cuisse gauche. De nouveaux examens seront réalisés prochainement sur le joueur afin de connaître l'exactitude de sa blessure.»

Déjà touché au biceps fémoral en novembre dernier, Ansu Fati avait dû rester éloigné des terrains pendant deux mois. Ce vendredi, Mundo Deportivo annonce que la durée d'indisponibilité du joueur devrait être quasiment la même. Un énorme coup dur pour un élément qui était déjà resté près d'un an à l'infirmerie après sa blessure au ménisque lors de la saison 2020/2021. Un coup dur aussi pour un Barça privé d'un atout offensif important après s'être auto-privé d'Ousmane Dembélé.

PREMIER LEAGUE

Le PSG et l'OM se seraient renseignés sur Pierre-Emerick Aubameyang

EN SITUATION délicate à Arsenal, le Gabonais pourrait aller voir ailleurs cet hiver ou l'été prochain. Une chose est sûre : plusieurs clubs, dont Paris et l'OM, sont venus aux renseignements.

Rien ne va plus pour Pierre-Emerick Aubameyang (32 ans). Ces dernières semaines, l'attaquant gabonais enchaîne les mauvaises nouvelles et les polémiques. Déchu du brassard de capitaine puis écarté du groupe par Mikel Arteta, « Aubam » a vécu une Coupe d'Afrique des Nations compliquée.

Si le Gabon a su se hisser en huitièmes de finale, Aubameyang est rentré précipitamment à Londres. Officiellement, l'attaquant d'Arsenal a attrapé la Covid-19 et n'était donc plus en état de jouer. Officieusement, des rumeurs de problèmes de comportement ont circulé. Qui dit vrai ? Toujours est-il que le joueur est rentré à Londres, où il n'est toujours pas désiré.

Lié aux Gunners jusqu'en 2023, Aubameyang va-t-il terminer la saison à l'Emirates ? Aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est que ses dirigeants cherchent à s'en séparer. Et si ce n'est pas cet hiver, ce sera l'été prochain. En attendant, plusieurs formations sont venues toquer à la porte d'Arsenal. Un club d'Arabie Saoudite, Al-Nassr, a ainsi formulé une demande de prêt de six mois.

De son côté, Skysports révèle que plusieurs grands noms européens sont venus aux renseignements. Le Paris Saint-Germain, la Juventus, l'AC Milan, Séville et l'Olympique de Marseille auraient ainsi tous demandé des informations quant à la disponibilité du joueur. Sans doute pour un prêt et sans doute avec une prise en charge partielle du salaire du joueur. Car on imagine mal, par exemple, un club comme l'OM pouvoir assumer les émoluments mensuels du Gabonais (1,7 M€). À suivre.

L'ALGÉRIE ÉLIMINÉE AU PREMIER TOUR DE LA CAN 20221

Les Verts font leur mea culpa

La sélection algérienne de football, tenante du titre, a été éliminée au premier tour de la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN-2021), après sa défaite face à son homologue ivoirienne sur le score de 1 à 3 (mi-temps : 0-2), en match comptant pour la 3e et dernière journée du groupe E, disputé jeudi au stade Japoma de Douala (Cameroun).

Les buts ivoiriens ont été inscrits par Franck Kessié (23e), Ibrahim Sangaré (40e) et Nicolas Pépé (55e) , alors que Sofiane Bendebka a réduit le score pour l'Algérie à la 74e minute. Lors de cette rencontre, le capitaine Ryad Mahrez a raté un penalty à la 60e minute.

Dans la deuxième rencontre du groupe E, la Guinée Equatoriale s'est imposée devant la Sierra Leone (1-0) sur un but de Pablo Ganet (38e).

A l'issue de cette 3e et dernière journée, la Côte d'Ivoire (7 points) et la Guinée Equatoriale (6 points) sont qualifiées aux huitièmes de finales, alors que la Sierra Leone (2 points) et l'Algérie (1 point) sont éliminés de la compétition.

KO debout après leur élimination précoce de la CAN 2021, les joueurs algériens n'ont pas fui leurs responsabilités. Extraits.

C'est la grosse surprise du début de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 au Cameroun. Tenante du titre et forte d'une très longue série d'invincibilité, l'Algérie a déjà dit adieu à la compétition. Et le bilan pour les Fennecs est terrible : 0 victoire, 1 but marqué. Autant dire que l'élimination de la bande de Djamel Belmadi a provoqué une énorme onde de choc.

À l'issue de la rencontre, le sélectionneur national s'est présenté face aux médias. S'il a concédé qu'il s'agit d'un échec fracassant, Belmadi n'a pas voulu pour autant parler de crise. Mais comment l'Algérie en est-elle arrivée là après tant de mois à régaler ses supporters ? Forcément très déçus, eux aussi, de leur parcours au Cameroun, les joueurs ont assumé leurs responsabilités. À commencer par le capitaine et milieu de terrain de Manchester City, Riyad Mahrez.

« Je pense qu'on n'a pas été au niveau, surtout sur cette rencontre, moi le premier. J'assume et je prends toutes les responsabilités. (…) On est une équipe qui donne tout. Ce n'est pas pour chercher des excuses, mais les conditions sont très très difficiles. On a eu du mal à rentrer dans le tournoi. On n'a pas gagné le premier match qui nous met tout de suite dans le dur. (…) Il faut qu'on relève la tête et qu'on reste soudés. On a gagné ensemble, là on perd ensemble. (…) Il y a un constat à faire. Il y aura un bilan qui sera fait par le coach. De notre côté, nous devrons faire l'autocritique de nos performances, nos prestations. Moi le premier. Je suis capitaine. J'assume que je devais faire plus pour aider l'équipe », a-t-il confié en zone mixte.



Un constat partagé par Aïssa Mandi. « Bien sûr qu'on tombe de haut. On était les tenants du titre. Nous voulions faire une grosse CAN encore. Malheureusement, il faudra tirer les enseignements de ce tournoi. On n'a pas été au niveau tout simplement. Quand tu n'as qu'un point en trois matchs, c'est qu'on n'a pas été au niveau. Ça ne sert à rien de tirer les enseignements à chaud. On va le faire à tête reposée. » Mais les Fennecs n'auront pas non plus énormément de temps pour gamberger puisqu'ils auront les qualifications pour le Mondial 2022 à disputer en mars prochain. Et il ne faudra pas se manquer.

BELMADI: "L'ÉQUIPE N'ÉTAIT PAS À LA HAUTEUR DE LA COMPÉTITION".

L'entraineur de l'équipe nationale algérienne de football, Djamel Belmadi, a qualifié d'échec la prestation de son équipe à la CAN 2022 qui s'est soldée par une élimination au premier tour de la compétition alors que l'Algérie était tenante du titre.

Lors d'une conférence de presse au terme de la rencontre qui a opposé jeudi à Douala les camarades de M'bolhi à la Côte d'Ivoire (1-3), Belmadi a affirmé "il n'y a qu'un mot pour qualifier cette élimination c'est l'échec", en réponses aux questions des journalistes ajoutant que "l'équipe ne s'est pas montrée à la hauteur de la compétition".

Belmadi a souligné qu'il est encore tôt pour analyser ce qui s'est réellement passée, ce qui a conduit à cette déconvenue inattendue.

"Les ivoiriens étaient plus forts que nous, ils étaient plus incisifs que nous pendant que nous rations beaucoup d'occasions", a-t-il dit.

"J'ai quelques idées, quelques éléments d'informations mais il est encore tôt pour tirer des conclusions", a-t-il dit soulignant qu'il est nécessaire de se relancer pour mieux préparer le match décisif pour la qualification au Mondial 2022.

"L'équipe est déçue, abattue, peut-être dans le doute nous avons, nous avons perdu alors qu'on ne connaissait pas la défaite. On a vécu en quatre jours ce qu'on a jamais vécu en quatre mais il va bien falloir se relever car il y a la coupe du monde qui nous attend", a-t-il conclu.

Les raisons d'un fiasco pour l'Algérie

TENANTE DU TITRE, l'Algérie a été éliminée dès le premier tour d'une CAN à 24 équipes. Elle a terminé dernière dans un groupe composé de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone et de la Guinée-Équatoriale. Retour sur les raisons d'un fiasco.

Avant le début de cette CAN 2021, l'Algérie, considérée comme la grande favorite de la compétition, était très attendue. Les hommes de Djamel Belmadi, qui restaient sur une incroyable série de 33 matches sans défaite, avaient pour objectif d'aller chercher une deuxième CAN de suite. Et dans un groupe composé de la Sierra Leone, de la Guinée Equatoriale et de la Cote d'Ivoire, rien ne laissait penser que les Fennecs ne passeraient pas le premier tour. Encore plus dans une compétition à 24 où 66% des équipes passent en 8es. Mais l'Algérie a enchaîné les mauvaises prestations dans cette CAN et n'a jamais su se relever.

Finalement, lorsque l'on regarde de plus près, certains signes inquiétaient un peu les suiveurs de la sélection. Depuis plus d'un an maintenant, l'Algérie semblait stagner dans son jeu voire régresser surtout d'un point de vue défensif. Lors des éliminatoires, déjà, les Fennecs n'avaient jamais su battre le Burkina Faso et avaient surtout montré des failles avec notamment des défenseurs centraux sur le déclin : Aissa Mandi et Djamel Belamri. Malgré la qualification pour les barrages, les certitudes n'étaient plus vraiment présentes.

UNE SÉRIE D'INVINCIBILITÉ QUI A FAIT PLUS DE MAL QUE DE BIEN

Mais même avec les quelques doutes sur la défense et la fébrilité observée au milieu de terrain depuis le départ d'un certain Adlène Guedioura, l'Algérie ne perdait toujours pas. Comme si elle ne savait plus perdre. Lorsqu'elle réalisait une prestation moyenne, elle était sauvée par ses individualités (Mahrez, Belaili ou même Slimani). Et quoi que l'on dise, en prolongeant la série d'invincibilité et en se rapprochant du record de l'Italie (37), l'Algérie a fini par déjouer et surtout a fini par ne plus vraiment se remettre en question. Notamment Djamel Belmadi. Avec une équipe qui ne perdait pas, le sélectionneur de l'Algérie a eu du mal à faire les changements qu'il fallait et à se questionner sur certains points. Aussi bien dans le choix des hommes que dans sa capacité à analyser les failles de son équipe.

Lors des dernières rencontres, les failles étaient parfois masquées par la faiblesse des adversaires notamment lors des qualifications au Mondial. Et avec toujours cette série de matchs sans défaite en tête, Belmadi a aussi eu du mal à renouveler son effectif. L'ancien coach d'Al Duhail n'a jamais su lancer d'autres joueurs et a eu le syndrome du vainqueur. Il s'est toujours reposé sur les hommes qui lui ont offert le sacre en 2019 alors que leurs performances déclinaient surtout en défense. Résultat, l'Algérie s'est présentée à la CAN avec la même équipe (à un changement près) que celle de la dernière édition. Et avec des joueurs beaucoup moins performants, la différence s'est faite ressentir.

UN JEU TROP LISIBLE

Avec une équipe qui ne tourne pas vraiment, l'Algérie n'a pas réussi non plus à proposer autre chose d'un point de vue tactique. Très vite après le succès en 2019, le fameux 4-3-3 de Belmadi a commencé à s'essouffler et l'équipe a proposé un jeu très stéréotypé en abusant du jeu vers ses ailiers Mahrez et Belaili. Le sélectionneur des Fennecs n'a jamais su changer la tactique et proposer une autre manière de jouer.

Enfin, l'Algérie est arrivée dans cette CAN avec un statut de favori et était logiquement l'équipe à battre pour tous ses adversaires. Loin de la surprise de 2019, la bande à Mahrez était attendue et surtout analysée. Ce n'est pas pour rien si elle a semblé autant impuissante dans cette compétition. Et même si Belmadi a tenté de changer la tactique en proposant très souvent un 4-2-3-1, l'équipe a souvent semblé en manque de repères et d'équilibre. Mais si cette élimination en poule de la CAN reste un vrai fiasco pour la sélection algérienne, ce scénario peut donc être jugé comme prévisible. L'Algérie doit maintenant vite se relever et se pencher sur les barrages de la Coupe du monde 2022 qui auront lieu en mars prochain, car un nouvel échec pourrait coûter cher à Djamel Belmadi...

Condoléances

Suite au décès de Monsieur **Madjid MOUFFOK** , Directeur au Laboratoire Central des Travaux Publics / Antenne de Tizi_OUZOU et en cette douloureuse circonstance, HAMRARAS KAMEL présente à la famille et aux proches du défunt, ses sincères condoléances et les assure de sa sympathie

Puisse Dieu Le Tout Puissant et Miséricordieux accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueillir en Son Vaste Paradis.

« A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons »

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :(021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

TIRAGE
4250 exemplaires

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36
• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax :
(026) 22.95.62
• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
• Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2021

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.